

# L'économiste

Le Journal des décideurs

du Bénin

**AGI**  
AFRICAIN DE GESTION ET D'INTERMEDIATION

**SOCIETE DE BOURSE**

Immeuble de l'Africaine des Assurances  
Face à la Direction de l'Emigration Immigration

01 BP 8568 RB Cotonou  
contact@agi-agi.com  
+229 21 31 87 33  
+229 21 31 60 65

Premier Quotidien Economique du Bénin N° 0997 MISP/DC/SG/DAI/SCC du 25/10/07 E-mail: leconomistbenin1@gmail.com Tél:00229 97096417

www.leconomistebenin.com

## Bourse Uemoa

### La BRVM ouvre en baisse

La BRVM ouvre sa séance de cotation du jour en baisse par rapport à la séance précédente... • (Page 07)

## Gouvernance locale

### La liste des 77 Secrétaires exécutifs des communes tirés au sort hier

On connaît les Secrétaires Exécutifs des 77 communes du Bénin, dans le cadre de nouvelle la ... • (Page 09)

## Cryptomonnaies et économie

### L'Afrique a reçu 105,6 milliards US de paiements

Entre juillet 2020 et juin 2021, les africains ont reçu 105,6 milliards US de paiements en crypto monnaies, ... • (Page 08)

## Prélèvements d'agios sur les comptes bancaires • (Page 03,04 & 05)

# Les clients en guerre contre les trop-perçus

- ◆ Ernest Gbaguidi, Pdt de BSSC partage des expériences défendues
- ◆ Eclairage de Dave Lafiadji, spécialiste en détection de trop-perçus



## Promotion de l'inclusion financière au Bénin • (Page 10)

# Le PADME lance la "tontine digitale Mivo"



## Marché des capitaux

### Le Bénin obtient 44 milliards FCFA des investisseurs

Sur une demande de 40 milliards de FCFA pour les Obligations Assimilables du Trésor de maturité ... • (Page 02)

## Contrôleurs budgétaires

### 40 nouveaux agents prêtent serment

Au tribunal de première instance de première classe de Cotonou, quarante ... • (Page 11)

## Enrôlement au RAVIP

### Les populations acquises à la cause

La deuxième phase de l'opération de collecte d'informations complémentaires a été lancée dans tous les arrondissements par l'Agence Nationale d'Identification des Personnes ANIP ... • (Page 08)

## Maternité

### Les nouvelles directives de l'OMS pour des soins de qualité

La période postnatale est une période cruciale non seulement, pour la survie du nouveau-né et de ... • (Page 11)



ROULEZ MAINTENANT ET PAYEZ DEMAIN

A PARTIR DE 132.500 FCFA/MOIS

**UBA**  
United Bank for Africa

Marché des capitaux de l'Uemoa

**Le Bénin obtient 44 milliards FCFA des investisseurs**

Sur une demande de 40 milliards de FCFA pour les Obligations Assimilables du Trésor de maturité initiale 3 ans, le Bénin a obtenu des investisseurs de l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa), une somme de 44 milliards de FCFA.

• Abdul Wahab ADO

238,92%, c'est le taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions des Obligations Assimilables du Trésor de maturité initiale 3 ans. Selon le résultat global de l'emprunt obligataire, le montant global des soumissions est de 95 567,810 millions de FCFA, dont en ONC. Le nombre de participants à cette émission sur le marché financier est seize (16) tandis que les soumissions sont au nombre de trente-sept (37). Il faut préciser que l'émission des Obligations Assimilables du Trésor dans tous les pays membres de l'Union Monétaire Oust Africaine (UMO) vise à mobiliser l'épargne des personnes physiques et morales en vue d'assurer la couverture des besoins de financement du budget de l'État du Bénin. Le taux d'intérêt fixe pour l'emprunt est de 5%. Les titres de l'emprunt sont dématérialisés et tenus en



compte courant dans les livres du Dépositaire Central du Marché des Titres Publics par adjudications qu'est la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). L'accès à cette émission de fin du premier trimestre du Bénin était réservé au marché primaire et aux intermédiaires agréés qui disposent de comptes auprès de la BCEAO que sont : les établissements de crédit ; les organismes financiers

régionaux ; les Sociétés de Gestion et d'Intermédiation (SGI) et les Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT). Les autres investisseurs étaient autorisés à soumissionner au travers de ces intermédiaires agréés. Par ailleurs, le bon résultat obtenu témoigne de la confiance que les investisseurs ont pour le Bénin compte tenu de ses performances économiques réalisées en cette période d'inflation généralisée tant au niveau de l'Afrique et dans le monde.

**AUX DECIDEURS...**

**Téléphone, le mal nécessaire**

Le 21e siècle est considéré comme le siècle de la communication. Il l'est effectivement à la suite de l'implosion technologique et de la poussée vers l'inclusion financière à travers les transactions électroniques. Le téléphone du 21e siècle, c'est la Vie. Il y en a de toutes les gammes et donc de toutes les bourses. Il y a des téléphones intelligents susceptibles de remplacer l'ordinateur, même si son interface n'offre pas le même confort que l'écran et le clavier d'ordinateur. Ces téléphones permettent de gérer les mails, les comptes bancaires, de convertir des documents Word en PDF, de signer des documents numériques, d'utiliser de nombreuses applications professionnelles et d'exploiter de très nombreux autres services pour être en relation avec ses connaissances de par le monde. Il s'agit de téléphones portables à l'usage de personnes lettrées, capables d'en faire une utilisation plus ou moins optimale. Mais, ils ne sont pas proscrits aux illettrés qui éprouvent le plaisir d'être en compagnie d'un smartphone, pour peu qu'ils disposent de moyens. Car, l'acquisition de ces genres de téléphones, force un peu la bourse. Suivant leurs performances, les coûts varient, en CFA, de 70.000F à des montants effarants pour les plus nantis. Dans cette catégorie de téléphones intelligents, il y en a de bas de gamme à des prix inférieurs à 50.000F. En plus des téléphones intelligents, les fabricants ont bien pensé aux pauvres-illettrés qui ne s'accommodent ni au snobisme, ni aux mondanités. Pour cette catégorie de citoyens, le téléphone sert essentiellement à deux choses : émettre et recevoir des appels, puis recevoir des transferts d'argent électronique. Toute chose qu'effectuent les téléphones intelligents. Le bas peuple acquiert le téléphone qui convient à son statut d'indigent à moins de 10.000F. Alors, il est rare aujourd'hui que les citoyens de toutes conditions sociales se privent de cet outil de communication. En conséquence, ce secteur d'activités est devenu très rentable. Les points de vente s'érigent à profusion. Pour les hommes d'affaires, les acteurs politiques, les gouvernants, les dirigeants et autres personnalités, les dépenses qu'engendre l'utilisation du téléphone leur est certainement marginale. Mais pour les autres citoyens, l'utilisation du téléphone, contraint parfois à se ceindre les reins et à se priver de sa ration alimentaire journalière. Car, créditer le téléphone pour émettre un appel ou envoyer un message est parfois prioritaire que de gaver sa panse avec un bourratif, pourtant si nécessaire. Choisir ou ne pas choisir est tout de même un choix. Priorité à la communication au détriment des cinq besoins fondamentaux de l'homme. Qui sait si, finalement, la communication n'est pas la panacée pour solutionner les besoins fondamentaux humains ?

Jean-Claude KOUAGOU



**COMPTE RENDU D'ADJUDICATION D'OBLIGATIONS DU TRESOR**

Nature des titres	: OBLIGATIONS ASSIMILABLES DU TRESOR	
Code ISIN	: BJ0000001681	Emetteur : ETAT DU BENIN
Dénomination de l'émission	: BJ0000001681-OAT-04-2025	
Adjudication N°	: ADJ-BJ0000001681-OAT-03-2022	du : 31/03/2022
Date de valeur	: 01/04/2022	Date d'échéance : 01/04/2025
Durée	: 3	ans
Valeur nominale unitaire	: 10 000	FCFA
Montant global mis en adjudication	: 40 000	millions de FCFA, dont en ONC : ND
Taux d'intérêt fixe annoncé	: 5,00%	

Nombre de participants	: 16	Nombre de soumissions	: 37
Montant global des soumissions	: 95 567,810	millions de FCFA, dont en ONC	: ND
Soumissions retenues	: 44 000,000	millions de FCFA, dont en ONC	: ND
Soumissions rejetées	: 51 567,810	millions de FCFA, dont en ONC	: ND
Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions	: 238,92%	Taux de couverture du montant mis en adjudication par les soumissions retenues	: 110,00%
Taux d'absorption	: 46,04%	Rendement moyen pondéré	: 4,26%
Prix marginal	: 101,5600%	Prix moyen pondéré	: 102,0472%

**RESULTAT GLOBAL (EN MILLIONS DE FRANCS CFA)**

LIEU DE SOUMISSION	MONTANT PROPOSE	MONTANT RETENU
BENIN	43 959,810	30 500,000
BURKINA FASO	5 103,000	2 000,000
COTE D'IVOIRE	10 005,000	0,000
GUINEE-BISSAU	0,000	0,000
MALI	0,000	0,000
NIGER	0,000	0,000
SENEGAL	4 500,000	1 000,000
TOGO	32 000,000	10 500,000
AUTRES	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>95 567,810</b>	<b>44 000,000</b>

Dakar le 31 mars 2022

Le Directeur de UMOA-Titres

Le Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique du Bénin

Bld. Général De Gaulle  
BP : 4709 Dakar RP- Sénégal  
Tél. : +221 33 849 28 28  
E-mail: umoatitres@umoatitres.org  
Site web: www.umoatitres.org

**Eco secret**

**Togo : hausse des indicateurs du port autonome de Lomé en 2021**

Le Port autonome de Lomé (PAL) a enregistré une hausse de ses indicateurs en 2021, selon une note publiée par la plateforme située en Afrique de l'ouest. Les statistiques, il a été noté, une augmentation du tonnage global à 3.493.845 tonnes de marchandise en 2021, soit un taux de croissance de 14, 17% par rapport à 2020. Pour sa part, le transbordement a connu une augmentation de 15,30% entre 2020 (1.342.546 conteneurs) et 2021 (1.585.101 conteneurs). Le trafic conteneur a progressé de 14,72% soit une augmentation de 254.064 conteneurs, passant ainsi de 1.725.270 conteneurs.

## Prélèvements d'agios sur les comptes bancaires

## Les clients en guerre contre les trop-perçus

Les banques offrent des prestations diverses aux clients et perçoivent des agios en guise de rémunération. Dans cette relation légalement établie, surviennent des situations conflictuelles. Elles résultent le plus souvent de trop-perçus par les banques et de la difficulté des clients à entrer en possession du surplus qui leur est dû. Mais avec l'intervention des Associations des consommateurs, les lignes bougent souvent au profit des clients.

● Jean-Claude KOUAGOU

Des conflits naissent des relations de collaboration. Ainsi doit-on comprendre le problème des trop-perçus ou des moins-perçus sur les agios. Au moment où la banque accepte d'octroyer son concours aux clients, à l'entreprise, la banque prend le soin de consigner les termes et conditions de cette acceptation dans sa lettre d'offre. Les taux d'intérêts que la banque pratique sont aussi communiqués réglementairement à la Banque Centrale, périodiquement. « La Banque définit le taux auquel elle accepte de traiter avec le client. Le taux n'est pas le même pour les clients parce qu'ils ne présentent pas les mêmes risques à la banque », renseigne Dave Lafiadji, Directeur de Cabinet consulting bancaire DLFR. Plus le client est jugé à risque, plus la banque demande pour compenser ce risque. Plus le risque est faible, plus le taux d'intérêt est faible, poursuit le consultant. Il en résulte que lorsque le client commence à utiliser les facilités qui lui sont offertes, la banque commence à percevoir les intérêts, les commissions et



les frais prévus. « Au bout d'une période, on vérifie pour voir si le montant facturé par la banque correspond au taux convenu. La banque s'assure qu'elle perçoit pleinement ce qu'elle a prévu, ce qui est légitime. Il revient aussi au client de s'assurer qu'il n'a pas payé plus que ce qui est prévu », explique l'auditeur. Lorsque le client constate que le montant prélevé dépasse ce que la banque aurait dû prélever, c'est là où survient le phénomène de trop-perçu. Donc, la banque a perçu au-delà, et naturellement, ça donne lieu à une réclamation que le client présente à sa banque.

### Conséquence de l'imperfection

La perfection n'est pas du monde des humains. Le phénomène des trop-perçus survient pour plusieurs raisons, le plus souvent par inadvertance. Il y a aussi l'erreur d'interprétation de textes régissant la perception de certains frais ou certaines commissions. Dans ce cas, les documents sont lus avec trop de faveur au profit de la banque. Et lorsqu'une source externe vient, elle peut trouver à redire et trouver qu'il faut recadrer les choses. Ça, ce

sont les erreurs d'interprétations des textes réglementaires. « Il y a aussi ce que nous appelons des facturations susceptibles de donner lieu à des contestations. C'est-à-dire que la banque facture, mais c'est trop juste à la limite. Ce qu'on doit aussi retenir, c'est que ce n'est pas parce qu'il y a trop-perçu d'agios. On doit pouvoir le prouver au regard des textes réglementaires, au regard de la pratique bancaire », justifie Dave Lafiadji. Entre la banque et son client, il y a beaucoup de problèmes qu'on arrive à résoudre à l'amiable. C'est lorsque les deux parties n'arrivent pas à s'entendre sur des faits irréfutables, que ça donne lieu à des litiges. On constate devant les tribunaux, que les banques ne parviennent pas à encadrer à 100% ce genre de problème. « Très souvent, ce que nous constatons, c'est que lorsque la banque arrête le compte du client, derrière, il y a des agios contestables qui souvent gonflent le solde communiqué, et avec lequel le client n'est pas d'accord. », révèle le Directeur de DLFR. Cependant relativement, on ne doit pas dire que les banques échouent

à 100% sur la ligne parce qu'elles arrivent à résoudre à l'amiable quelques dossiers.

### Gestion des conflits

La perspective du client ne sera pas identique à celle de la Banque. Très souvent, les banques donnent l'impression d'être offusquées par les réclamations malgré les slogans élégants qu'elles véhiculent : "L'intérêt du client est au cœur de nos préoccupations", "le client est notre première priorité". Lorsque'il s'agit de réclamations, ces slogans ne se traduisent pas en réalité. « Celui qui dit que le client est roi, doit pouvoir accueillir le client et sa réclamation. Souvent, on constate que les réclamations pourrissent les relations avec les banques », se désole Dave Lafiadji. Le Président de Bénin Santé et survie du consommateur (BSSC), Ernest Gbaguidi, confirme l'existence des trop-perçus sur les agios bancaires. « Ce qui est le plus préoccupant, c'est que les clients constatent des trop-perçus sur les prélèvements qui sont effectués et qui ne se justifient pas à la lecture des relevés de compte ». « Les frais liés au service e-alerte qui permet d'être ren-

seigné sur les mouvements de compte sont sujets à des prélèvements. Il arrive que ces prélèvements soient prélevés deux fois dans le mois sans fondement. Cela s'observe parce que beaucoup de clients n'ont pas la culture de lire correctement leurs relevés », rapporte le défenseur du consommateur. Il exhorte le client à lire désormais ses relevés de compte pour sortir les écarts qui sont souvent constatés. « A priori, quand c'est 600F, 800F, 200F, 300F, on pense que c'est peu. Mais il faut le faire fois le nombre de clients pour constater le profit que cela apporte aux banques. Il va falloir que les banques comprennent que pour améliorer le taux de bancarisation, il faut rassurer les clients », conseille M. Ernest Gbaguidi qui ajoute : « Il faut que le régulateur qu'est la Banque centrale, nous aide à régler ce problème. Nous souhaitons que la BCEAO à travers la commission bancaire, prenne des relevés de manière aléatoire pour faire une lecture et demander à ces banques exactement ce qui est prévu. Au niveau des instruments bancaires de l'UMOA, il y a des décisions qui sont souvent prises que les banques n'appliquent pas. »

## Ernest Gbaguidi partage des expériences

Le président de Bénin Santé et survie du consommateur, Ernest Gbaguidi a donné sa version des faits en tant que défenseur du consommateur. Il partage des expériences vécues en matière de conflit opposant banques et clients du fait des trop-perçus sur les agios.

Les services bancaires au Bénin étaient perçus comme des services de luxe. Beaucoup pensent que c'est un service réservé à une certaine classe. Les quelques rares qui ont pu accéder à ces services nous ont fait cas de plusieurs plaintes. Les frais de tenue de compte sont élevés. Ce qui est le plus préoccupant, c'est qu'ils constatent des trop-perçus sur les prélèvements qui sont effectués et qui ne se justifient pas à la lecture des relevés de compte. Les frais liés au service e-alerte qui permettent d'être renseigné sur les mouvements de compte sont sujets à des prélèvements. Il arrive que ces prélèvements soient prélevés deux fois dans le mois sans fondement. Cela s'observe parce que beau-

coup de clients n'ont pas la culture de lire correctement leurs relevés. Encore que les relevés, ces derniers temps ne sont plus donnés systématiquement comme c'était stipulé préalablement. On argumente qu'il faut faire une consultation en ligne. Or la consultation en ligne est préalable à une application qu'il faut télécharger sur le smartphone. Les clients n'ont donc pas leurs relevés de compte en main pour faire la lecture. Quand vous avez besoin de faire une opération qui nécessite la production de ce document, vous y jeter un coup d'œil, vous constatez qu'il y a beaucoup de frais qui sont prélevés abusivement. D'où il est désormais nécessaire pour le client de lire les relevés de compte pour sortir les



écarts que nous constatons. A priori, quand c'est 600F, 800F, 200F, 300F, on pense que c'est peu. Mais il faut le faire fois le nombre de clients pour constater le profit que cela apporte aux banques. Il va falloir que les banques comprennent que pour améliorer le taux de bancarisation, il faut rassurer les clients. Il faut

que le régulateur qu'est la Banque centrale, nous aide à régler ce problème. Nous souhaitons que la BCEAO à travers la commission bancaire, prenne des relevés de manière aléatoire pour faire une lecture et demander à ces banques exactement ce qui est prévu. Au niveau des instruments bancaires de l'UMOA, il y a

des décisions qui sont souvent prises que les banques n'appliquent pas. Et c'est la commission bancaire qui devrait nous aider à faire appliquer ces décisions. Les frais d'ouverture de compte qui sont déjà rabattus, le e-alerte doit être un service gratuit. Or ça fait objet de prélèvement. Ces structures doivent nous aider à rassurer le consommateur pour que la banque soit démystifiée, qu'elle ne soit plus perçue comme une structure qui gruge ses clients. Les entreprises et les personnes physiques sont réticentes quand il s'agit de déposer une plainte. Mais nous voulons leur dire en réalité, se plaindre, ce n'est pas être méchant. Ce n'est que l'acte par lequel on sollicite une justice. A partir de notre cas, on peut aider

à corriger et à sauver les autres qui n'ont pas ce réflexe de bien lire leur relevés de compte et de déceler les dysfonctionnements et les transactions fantaisistes qui ont été opérées sur le compte. Nous invitons les consommateurs à nous saisir. Les associations ne sont pas là pour tuer l'entreprise, ni pour mettre en opposition le client et l'entreprise. Nous sommes des médiateurs, des facilitateurs pour qu'ensemble avec l'appui du régulateur nous trouvions des solutions consensuelles aux problèmes qui se posent à nous dans l'exécution des contrats à travers le respect des règles établies.

Réalisée par Jean-Claude KOUAGOU

## Prélèvements d'agios sur les comptes bancaires

## Eclairage d'un spécialiste en détection de trop-perçus

Afin de mieux comprendre ce qui fonde les trop-perçus des agios bancaires, nous avons eu recours à l'expertise du Directeur du Cabinet consulting bancaire DLFR. Monsieur Dave Lafiadji explique dans cet entretien ce qu'il faut comprendre par « trop-perçus » des agios bancaires et comment ils surviennent. Il suggère des approches de résolution de ce problème qui envenime parfois les relations entre clients et banques, lorsque les deux parties franchissent la ligne du règlement à l'amiable.

Bonjour Monsieur, présentez-vous à nos lecteurs !

Je suis Dave Lafiadji, je suis le Directeur du Cabinet consulting bancaire DLFR qui est spécialisé dans l'assistance aux entreprises dans le domaine de la détection et de la coopération au profit des entreprises des trop-perçus d'agio bancaires, que les banques pourraient avoir opéré par inadvertance ou pour d'autres à leur détriment dans les exercices passés, cinq années passées selon les dispositifs de l'OHADA. Donc nous offrons ce service à toute entreprise que ce soit béninoise ou étrangère. D'ailleurs, nous avons déjà réalisé des missions aussi bien au Bénin qu'à l'étranger.

Comment les entreprises vous saisissent-elles ?

Très souvent, les entreprises qui ont ce genre de besoins, soit elles apprennent dans le réseau de l'offre que nous proposons aux entreprises dans ce domaine, ou bien nous-mêmes, sentant le besoin de certaines entreprises, nous nous approchons d'elles pour leur parler de nos services et de son utilité dans ce genre de situation. Si ces entreprises trouvent utile notre offre qui en réalité est souvent le cas, elles nous demandent de les assister dans ce domaine. Donc, voilà comment ça se passe, généralement les prises de contact avec les entreprises.

Est-ce par exploit d'huissier ?

Non ! Ici, il s'agit de compact d'entreprises. Nous avons une offre que nous faisons à une entreprise qui pourrait en avoir besoin ou qui pourrait la trouver utile à ses besoins et de là, nous convenons soit de travailler ensemble dans ce domaine-là. Ou bien si l'entreprise ne le juge pas très utile ou pas très intéressant à ses besoins, ce que nous lui proposons, c'est de nous dire que ça ne répond pas à ses besoins pour le moment.

Comment faites-vous pour faire connaître votre entreprise, votre expertise ?

Ah oui ! Nous sommes dans un domaine où on ne peut pas faire de la publicité à grand public. Pourquoi ? Parce que ce que nous faisons ne nous permet pas de traiter un grand nombre de clients dans un laps de temps. Nous ne pouvons traiter qu'une poignée de clients par mois ou par trimestre. Cela veut dire que faire une publicité grand public ne nous arrange pas. Lorsque nous sentons qu'une entreprise peut avoir besoin de ce genre de service, ou bien l'entreprise même, dans son réseau, apprend que l'offre existe sur le marché béninois, qu'un cabinet existe et est capable de l'assister dans la détection des trop perçus d'agios qui pourraient avoir été opérés effectivement dans les années passées à son détriment, l'entreprise nous approche ou nous l'approchons. Ça va dans les deux sens. Donc c'est comme les cabinets de profession libérale, on ne fait pas de publicité comme les entreprises commerciales de tous les jours.

Vous êtes le Directeur associé de DL Financial Research. Les trop-perçus des agios, qu'est-ce que c'est ? D'abord, qu'est-ce que les agios ? Généralement, les agios comprennent deux éléments : les intérêts débiteurs perçus sur les crédits octroyés, crédits de trésorerie octroyés à un client. Deuxième élément, ce sont les frais et commissions liés aux opérations de crédits ou d'autres opérations bancaires. Donc, deux éléments principaux constituent ce que nous appelons les agios : les intérêts



débiteurs et les commissions et frais.

Qu'est-ce qu'on entend par intérêts débiteurs et frais de commissions ?

Intérêts débiteurs, ce sont les intérêts perçus, les revenus perçus par la Banque qui octroie un crédit par caisse. La banque collecte les ressources auprès des déposants et remonnie ces dépôts aux déposants. Par conséquent, pour rentabiliser cette opération, elle, à son tour, doit facturer le prêt de ces ressources à l'entreprise qui vient la solliciter.

Frais et Commissions sont des revenus liés à l'opération de crédit ou qui sont facturés sous d'autres prestations par la banque. Le premier volet des opérations liées à l'opération de crédit, c'est que lorsque la banque vous octroie un prêt, une ligne de crédit, elle vous facture par exemple le standard de commission d'engagement. Cela veut dire qu'une fois la banque accepte de vous octroyer une ligne d'avance, de découvert, elle accepte de mettre à votre disposition de la trésorerie lorsque vous en aurez besoin, dans la limite approuvée. Cet engagement coûte de l'argent parce que c'est comme l'engagement de l'assureur. Donc la Banque s'engage à vous fournir de la trésorerie pour cet engagement qu'elle a pris et vous facture. Donc, ça, c'est une commission. Ça rentre dans les AGIO. Donc c'est lié à l'opération de crédit. Les Frais, lorsqu'on dit qu'on est titulaire d'un compte courant auprès d'une banque, on n'est pas allé demander un prêt mais on ouvre son compte pour pouvoir gérer sa trésorerie personnelle, ces revenus personnels. La banque qui garde ce compte, l'entretient, facture ses prestations. Ce qu'elle appelle frais de tenue de compte. Et c'est ça qui lui permet de vous fournir de relevés de compte chaque mois, de mettre de l'espèce dans sa caisse pour vos retraits ou pour prendre vos versements de fonds.

Que veut dire donc les trop-perçus ?

Les trop perçus, comme le thème même l'indique, c'est lorsqu'on perçoit au-delà de la limite. Mais la limite est définie par quoi ? Très souvent, chaque année, les banques publient leurs conditions de banques. C'est même réglementaire. Donc la banque dit voilà, les conditions pour telle prestation, tel service, octroi de crédit, ligne de découvert, ainsi de suite. Au moment où la banque accepte d'octroyer son concours aux clients, à l'entreprise, la banque prend le soin de consigner les termes et conditions de cette acceptation dans sa lettre d'offre. Les taux

d'intérêts que la banque pratique sont aussi communiqués réglementairement à la Banque Centrale, périodiquement. Donc par rapport à chaque client, la Banque définit le taux auquel elle accepte de traiter avec le client. Le taux n'est pas le même pour les clients parce qu'ils ne présentent pas les mêmes risques à la banque. Plus le client est jugé à risque, plus la banque demande pour compenser ce risque. Plus le risque est faible, plus le taux d'intérêt est faible. Donc lorsque la lettre qui représente le contrat entre le client et la Banque est émise, le client la détient. Lorsque le client commence à utiliser les facilités qui lui sont offertes, la banque commence à percevoir les intérêts, les commissions et les frais prévus. Si au bout d'une période, on vérifie qu'à la fin du mois la banque a facturé tel montant d'intérêt débiteur sur l'utilisation de la ligne de crédits octroyé, est-ce que le montant prélevé correspond au taux convenu, appliqué au montant utilisé ? C'est qu'on vérifie. La banque s'assure qu'elle perçoit pleinement ce qu'elle a prévu, ce qui est légitime. Il revient aussi au client de s'assurer qu'il n'a pas payé plus que ce qui est prévu. Lorsqu'il constate, ou son conseil constate que le montant prélevé dépasse ce que la banque aurait dû prélever, c'est là où survient le phénomène de trop-perçu. Donc, la banque a perçu au-delà, et naturellement, ça donne lieu à une réclamation que le client présente à sa banque.

Il faut reconnaître également que ce phénomène n'est pas à "sens unique", c'est-à-dire que, les banques, aussi, de temps à autre, constatent des moins-perçus d'agios. A la différence que, les banques détectent elles-mêmes la quasi-totalité des cas de moins-perçus d'agios qu'elles procèdent aussitôt à régulariser en leur propre faveur, tout naturellement, alors que l'entreprise, ayant fait l'objet de trop-perçus d'agios n'a pas cet avantage de "se faire justice" spontanément...

Qu'est-ce qui fonde les trop-perçus ?

En toute chose, il n'y a pas de perfection. Tel que nous avons observé le phénomène, les trop perçus surviennent du fait de deux ou trois raisons que je vais appeler erreur d'inadvertance. C'est-à-dire, l'erreur a été commise involontairement par la banque. Il y a aussi l'erreur d'interprétation de textes où, les textes régissant la perception de certains frais ou certaines commissions ont été lus peut-être trop favorables à la banque. Et lorsqu'une source externe vient, elle peut trouver à redire et trouver qu'il faut recadrer les choses. Ça, ce sont les erreurs d'interprétations des textes réglementaires. Il y a aussi ce que nous appelons des facturations susceptibles de donner lieu à des contestations. C'est-à-dire que la banque facture, mais c'est trop juste à la limite. Ce qu'on doit aussi retenir, c'est que ce n'est pas parce qu'il y a trop perçu d'agios. On doit pouvoir le prouver au regard des textes réglementaires, au regard de la pratique bancaire. Il existe d'autres facteurs. Par exemple, les facteurs techniques. Comme cela avait été le cas lorsque la décision de la BCEAO relative à la date de valeur des opérations de versement et de retrait d'espèces était entrée en vigueur le 2 décembre 2010 et qu'il n'avait pas été possible à toutes les banques de s'y conformer dès le départ car la nouvelle disposition réglementaire nécessitait de petites retouches à l'application informatique exploitée par chaque banque pour tenir compte de la nouvelle règle.

Suite à la page 5

Il est évident que les entreprises domiciliées dans les banques qui n'avaient pas pu basculer aussitôt dans la nouvelle date de valeur avaient subi des pertes de valeur sur les opérations de versement et de retrait d'espèces effectuées pendant la période de non-conformité. La contrepartie de cette perte pour l'entreprise se constate en trop-perçus d'intérêts débiteurs opérés, peut-être involontairement, par la banque concernée, si l'entreprise utilisait des concours en compte courant à ce moment-là. Je pense aussi que l'asymétrie de la relation entre banque et client est souvent de nature à inciter la partie en position de force à grignoter sur l'autre partie des avantages financiers au-delà de ce qui lui revient de droit. Il faut beaucoup de discipline corporatiste et de professionnalisme pour résister à de telles tentations...

#### Et qui fait cet arbitrage ?

Entre la banque et son client, il y a beaucoup de problèmes qu'on arrive à résoudre à l'amiable. C'est lorsque les deux parties n'arrivent pas à s'entendre sur des faits irréfutables, ça donne lieu à des litiges, ce qu'on ne souhaite pas. Parce que les litiges coûtent trop chers et ça envenime les relations entre la banque et ses clients. On devrait éviter les litiges autant que faire se peut.

#### Quel est le modèle économique des banques commerciales ?

Le modèle économique des banques commerciales repose sur la génération de revenus à partir des opérations de crédits, de prestations offertes à la clientèle. La tenue de compte courant est une prestation. Lorsque vous allez à la banque et vous demandez qu'elle vous certifie un chèque, c'est une prestation. Par exemple lorsque l'entrepreneur décroche un marché, on lui demande la caution de soumission, d'avance de démarrage, etc., ce sont les banques qui sont habilitées à offrir ces prestations ; et elles perçoivent des commissions sur ces prestations. Ces différents produits rentrent dans le modèle économique conçu par la banque pour pouvoir rentabiliser ces opérations et pouvoir continuer à exister. Donc, cela nous ramène à la problématique de trop-perçus.

Puisque la banque a l'obligation de maximiser ces revenus à partir des différents produits qu'elle propose, ce n'est pas exclu qu'il y ait la tentation de tirer trop sur certaines lignes, et quand on y prend pas garde, on peut tomber facilement sous le coup de perception de trop-perçu d'agios. Chaque entreprise a son modèle économique. N'importe quelle entreprise qui ne génère pas à partir de sa machine économique, est vouée à la disparition. La Banque ne souhaitant pas disparaître, cherche à maximiser et à continuer à générer de nouvelles sources de revenus. Mais principalement, les sources importantes de revenus sont celles générées par les opérations de crédits qui sont essentiellement des intérêts débiteurs, les commissions générées sur les opérations comme certifications de chèques, émissions de supports, etc. font partie des revenus aidant la banque à pouvoir couvrir ses charges et générer de profits pour ses actionnaires pour continuer à survivre et à grandir.

#### Comment les banques réagissent-elles face aux réclamations ?

La perspective du client ne sera pas identique à celle de la Banque. Pour nos observations à nous, très souvent, les banques donnent l'impression d'être offusquées par les réclamations malgré les slogans élégants que les banques véhiculent : "L'intérêt du client est au cœur de nos préoccupations", "le client est notre première priorité". Lorsqu'il s'agit de réclamations, ces slogans ne se traduisent pas en réalité. Celui qui dit que le client est roi, doit pouvoir accueillir le client et sa réclamation. Souvent, on constate que les réclamations pourrissent les relations avec les banques. C'est à couteaux tirés pour faire les réclamations. Ça ne devrait pas être le cas. Les banques devraient faire l'effort pour donner suite. Si la réclamation n'est pas fondée, on devrait pouvoir le démontrer au client dans un délai raisonnable. Si c'est fondé, il faut l'accorder. Ça fait partie de ce qui fait la

réputation d'une banque.

Notre intervention auprès du client (entreprise) dans ce cas pourrait éviter à celui-ci de se retrouver dans une procédure où le juge ordonne la désignation d'un expert de justice, option parfois coûteuse pour les deux parties en procès, d'une part, et contraignante, en particulier, pour la banque, obligée alors à donner à une partie externe libre accès à son système informatique, d'autre part.

#### Avez-vous déjà assisté à ces genres de situation ?

Oui ! C'est parce que j'assiste à ces genres de situation aux côtés des clients que je le dis. La plupart des banques accueille avec fraîcheur, les réclamations. Pour moi, ça correspond au service après-vente. Lorsque vous vendez des produits, si le client n'est pas satisfait, il revient et vous répondez à ses préoccupations.

#### Les banques parviennent-elles à résoudre les conflits liés aux agios ?

On constate devant les tribunaux, que les banques ne parviennent pas à encadrer à 100% ce genre de problème. Très souvent, ce que nous constatons, c'est que lorsque la banque arrête le compte du client, derrière, il y a des agios contestables qui souvent gonflent le solde communiqué, et avec lequel le client n'est pas d'accord. Mais on ne doit pas dire que les banques échouent à 100% sur la ligne parce qu'elles arrivent à résoudre à l'amiable quelques dossiers. Je crois que c'est aux banques même de se prononcer sur leurs expériences dans ce domaine. Comment elles vivent ce phénomène ?

#### Quelle est la politique de la BCEAO en la matière ?

La BCEAO est l'institut d'émission et son rôle est de réglementer, d'assurer la supervision de la régulation du système bancaire. La BCEAO, à ce que nous sachions, encadre pleinement le système. C'est-à-dire, les réglementations pour encadrer le système bancaire sont émises au fur et à mesure pour répondre aux exigences réglementaires internationales, aux conjonctures nationales, sous régionales et j'en suis sûr, pour tenir compte des aspirations, des objectifs commerciaux des banques de rentabiliser leurs opérations ; tout en proté-

geant le consommateur, le client. Donc, ce rôle d'arbitre comme je le vois, est pleinement joué par la BCEAO. Mais je constate que la BCEAO ne joue pas l'interventionnisme. C'est-à-dire qu'elle n'intervient pas entre les opérations qui opposent la banque à son client puisque d'autres institutions de l'Etat et associations professionnelles sont là pour s'en occuper. En dehors de la zone, il y a d'autres banques centrales qui sont plus activistes mais en tenant compte de leur environnement, de leur politique économique qui n'est pas identique à celle de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Dans les cas que j'évoque, les Banques Centrales définissent le délai dans lequel les banques doivent répondre et vider les dossiers de réclamations. Faute de quoi, le client est autorisé à saisir la Banque Centrale en guichet spécial créé à cet effet. Evidemment, les banques n'aiment pas qu'on les dénonce à la Banque Centrale, donc, elles s'activent pour répondre dans le délai défini.

#### Est-ce que n'importe quelle entreprise peut saisir la BCEAO en cas de conflit avec sa banque ?

Non je ne crois pas. C'est pourquoi je dis que la BCEAO n'a pas vocation à intervenir dans ce genre d'affaires entre banque et client. Les tribunaux sont là pour s'en occuper. La BCEAO se focalise sur son rôle de régulateur, de superviseur.

#### Qu'avez-vous à dire pour conclure cet entretien ?

Je vous remercie pour l'occasion que vous m'offrez pour parler de ce sujet pour informer le public sur cette problématique que tout le monde constate d'ailleurs. Certains ne savent pas comment s'y prendre. Je crois que L'économiste du Bénin joue un rôle très appréciable en portant ce genre de sujet à la connaissance du public. Je sais que le développement fait suscitera des interrogations, des demandes de compléments d'informations de la part des gens qui souhaitent apprendre davantage sur le sujet. Je saisis aussi l'occasion pour féliciter les banques pour ce qu'elles font pour le pays, le secteur économique.

Réalisé par JCK

Transcription : Sylvestre TCHOMAKOU

<p>COUR D'APPEL DE COTONOU</p> <p>-----</p> <p>TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE COTONOU</p> <p>-----</p> <p><b>AFFAIRE</b></p> <p>MINISTERE PUBLIC et ALIOZA Gilles M. (Me Joseph DJOGBENOU) C/</p> <p>..... Représentée par ..... (Me Charles BADOU)</p> <p><b>PREVENTION</b> Abus de confiance</p> <p>Extrait délivré à titre de simple renseignement</p>	<p><b>EXTRAIT DU JUGEMENT N° 193/4FD-14 du 26 Août 2014</b></p> <p>Par Extrait du Jugement N°193/4FD-14 du 26 Août 2014 rendu par la Quatrième Chambre du Tribunal de Première Instance de Première Classe de Cotonou statuant en matière correctionnelle de Flagrant délit dans le dossier N° COTO/2014/RP/00052 de l'affaire <b>MINISTERE PUBLIC et ALIOZA Gilles M.</b> assisté de Maître Joseph DJOGBENOU contre ..... <b>Représentée par</b> ..... assisté de Maître Charles BADOU, prévenu d'abus de confiance;</p> <p>-----Il a été décidé ce qui suit : -----</p> <p><b>LE TRIBUNAL</b></p> <p><b>PAR CES MOTIFS</b></p> <p>Statuant Publiquement contradictoirement en matière pénale de flagrant délit et en premier ressort ; Retient ..... dans les liens de la prévention d'abus de confiance ; La condamne à un million (1.000.000) FCFA d'amerde ferme et aux frais ; Reçoit ALIOZA Gilles en sa constitution de partie civile ; Condamne ..... à lui payer le franc symbolique ;</p> <p>Délai d'appel 15 jours</p> <p>Fait à COTONOU, le 03 Septembre 2014</p> <p>LE GREFFIER EN CHEF</p> <p><i>[Signature]</i></p> <p>Alfred N. KOMBETTO</p>
---	---

## Activités bancaires

# Inauguration de Coris Bank Guinée-Bissau

Umaro Sissoco Embaló, président de la Guinée Bissau au milieu entouré à droite de : Idrissa Nassa, président de Coris Bank et Arfang Boubacar Daffé, Président du conseil d'administration de Coris Bank Guinée Bissau. A la gauche du Président Bissau guinéen, Jacob Ouedraogo, ambassadeur du Burkina Faso au Sénégal et en Guinée Bissau et Myriam Koné, Directrice Générale de Coris Guinée Bissau. Coris Bank Guinée Bissau a été inaugurée ce 30 mars 2022 dans la capitale du pays éponyme. La cérémonie s'est déroulée en présence du président Umaro Sissoco Embaló et des membres de son gouvernement, ainsi que des diplomates dont Jacob Ouedraogo, ambassadeur du Burkina Faso au Sénégal et en Guinée Bissau. Dans son allocution, le chef de l'Etat bissau-guinéen



a insisté sur la nécessité d'un partenariat gagnant-gagnant et l'importance du secteur financier dans le développement économique. Côté Coris Bank, le président Idrissa Nassa a assisté à l'inauguration aux côtés de Myriam Koné, Directrice Générale de Coris Guinée Bissau, Arfang Boubacar Daffé, PCA de la succursale et, entre autres de Ibrahima Fall, Directeur Général de Coris Bank Sénégal. Avec cette ouverture, le Groupe Coris Bank complète sa présence dans les

8 pays de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Le succès de la banque au total bilan de 4.750 milliards de Francs CFA (8 milliards d'euros) vient de sa proximité avec les États et les opérateurs économiques en général. « Notre pari a toujours été de faire la banque autrement et nous le ferons en Guinée Bissau », a déclaré le président Idrissa Nassa.

Financial Afrik du 31 mars 2022

## Ghana

# Baisse des réserves de change, la monnaie locale en pàit



Les réserves internationales brutes du Ghana s'élevaient à 9 547,96 millions de dollars à fin février 2022, soit 4,3 mois d'importations de biens et de services, contre 9 695,22 millions de dollars à fin décembre 2021, couvrant 4,4 mois de couverture d'importations.

Selon la Banque centrale qui a communiqué ces données lors de sa réunion anticipée du 21 mars 2022 – la réunion était initialement prévue pour se tenir le 28 mars –, cette « volatilité accrue » sur le marché des changes au cours des

premiers mois de l'année est due aux « pressions de la demande des activités du marché secondaire offshore, des secteurs des entreprises, importateurs de pétrole », mais aussi aux conséquences de la dégradation de la note du pays par les agences de notation. « Ces facteurs ont resserré la liquidité de change qui a été en partie facilitée par les enchères régulières de devises et les entrées provenant de l'exploitation minière et des envois de fonds », poursuit la même source. Ainsi, le cedi ghanéen s'est déprécié de 14,6 % par rapport au dollar américain et

de 11,6 % chacun par rapport à la livre sterling et à l'euro au cours de l'année se terminant le 15 mars 2022. En comparaison, la monnaie locale s'était appréciée de 0,6 % et de 3,4 % par rapport au dollar américain et à l'euro, et s'est déprécié de 1 % par rapport à la livre sterling au cours de la même période en 2021. Deuxième économie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cédéao), le Ghana a vu sa dette publique passer à 80,1 % du PIB à fin décembre 2021, contre 76 % du PIB un an plus tôt.

Financial Afrik du 31 mars 2022

## Banque

# Le groupe COFINA accélère sa transformation digitale avec Oracle

Dans le cadre de sa stratégie de transformation digitale, le groupe COFINA a sélectionné Oracle, leader mondial du développement de base de données optimisées et d'édition de logiciels, pour améliorer son expérience client et l'efficacité de ses services pour les entreprises et particuliers.

Avec différentes solutions de services bancaires d'Oracle, le groupe COFINA souhaite proposer des offres sur mesure à l'ensemble de ses clients en bénéficiant d'une expérience digitale de classe mondiale. En parallèle, Oracle permettra également d'accélérer le traitement des transactions et exercer de meilleurs contrôles, permettant ainsi de réduire les dépenses de fonctionnement du groupe. Parmi les solutions sélectionnées par le groupe COFINA : Oracle FLEXCUBE Universal Banking comme noyau numérique, Oracle Banking Digital Experience, Oracle Banking Payment Hub, et Oracle Banking Trade Finance. Les solutions d'Oracle seront lancées en premier lieu avec Inclusive Bank (IBank), établissement bancaire du groupe COFINA ayant vocation à s'étendre à l'ensemble des pays de l'espace UEMOA. Dans une seconde phase, l'ensemble des solutions d'Oracle seront utilisées par toutes les filiales du groupe COFINA. « Nous avons sélectionné Oracle Financial Services pour améliorer nos opérations et nos services, a déclaré Adiline Haykal, directrice des projets stratégiques du groupe COFINA. Construire une banque digitale performante nécessite une plate-forme fonctionnelle et efficace, tout en évoluant avec les attentes de nos clients qui souhaitent toujours plus de valeur avec une simplicité accrue ». Selon le cabinet Bearing Point, l'Afrique est le deuxième marché bancaire à l'échelle mondiale en termes de croissance et de rentabilité grâce au digital. En effet, alors que le taux de pénétration bancaire reste historiquement faible, le secteur s'appuie de plus en plus sur des offres digitales et mobiles pour atteindre le plus grand nombre et bénéficie de l'apport d'un écosystème de fintech très dynamique. Dans le segment des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), le groupe COFINA est leader en termes de transformation digitale, misant sur le numérique pour servir ses objectifs d'inclusion financière.



## Commerce

# Le Royaume-Uni va investir près de 46 millions \$ pour soutenir la mise en œuvre de la ZLECAF

Même si elle n'est pas encore pleinement opérationnelle, la ZLECAF attire de plus en plus d'investisseurs désireux de profiter de l'opportunité qu'elle offre. A cet effet, elle bénéficie de plusieurs financements visant à la rendre effective.

Le Royaume-Uni va financer un programme de soutien de la mise œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), à hauteur de 45,9 millions de dollars. L'annonce a été faite par le département britannique du Commerce international, via un communiqué de presse publié le mardi 29 mars. Ce soutien du gouvernement britannique se fera par l'intermédiaire de ses partenaires sur le continent, notamment TradeMark East Africa (TMEA) et Overseas Development Institute (ODI). Il vise à faciliter le commerce et la mise en œuvre des politiques commerciales. Pour les entreprises britanniques, une mise en œuvre effective de la ZLECAF permettra d'éliminer « les obstacles à l'accès au marché en créant un marché continental unique. Ce qui rendra plus facile et plus rentable pour les entreprises britanniques l'exportation de biens et de services dans les 54 États africains ». D'après la ministre britannique de l'Afrique, Vicky Ford (photo), « ce financement favorisera les partenariats à long terme entre les pays africains, et contribuera à rendre le continent plus prospère et plus vert ». L'annonce de cette subvention intervient alors que Wamkele Mene, secrétaire général de la Zlecaf, effectue une mission à Londres « pour discuter de la manière dont le Royaume-Uni peut prolonger son action en tant que partenaire stratégique de la zone ». Deux semaines plus tôt, le Cadre intégré renforcé (CIR), la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et la Société internationale islamique de financement du commerce (SIFC) ont annoncé le lancement d'un programme visant à aider le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Tunisie à opérationnaliser la ZLECAF. Pour l'heure, sur les 54 États du continent, plus de 40 pays ont déposé l'instrument de ratification faisant d'eux des États-parties du bloc commercial. Lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, la zone constituera un marché potentiel de 1,3 milliard de personnes et un PIB cumulé de 3400 milliards de dollars. Elle aura pour effet de stimuler la croissance économique et de faire reculer la pauvreté, grâce à l'industrialisation et la création d'emplois. Notons que le groupe British Investment International (BII) a aussi annoncé, en partenariat avec les autres institutions financières de développement (IFD) du G7, des investissements d'un montant minimum de 80 milliards de dollars dans le secteur privé africain, d'ici les cinq prochaines années.



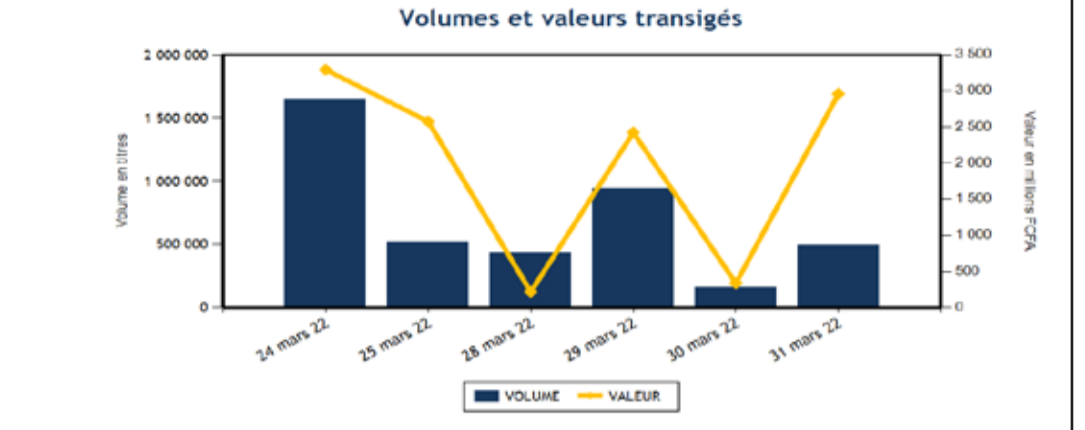
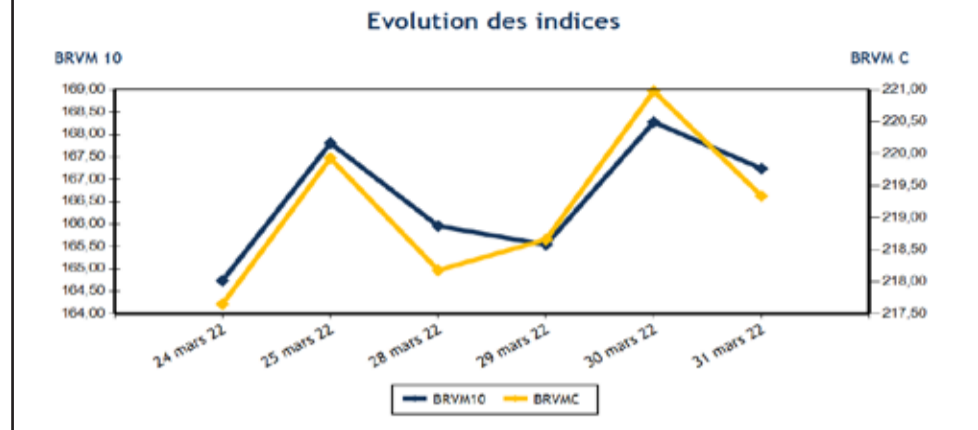
## Economie

# La Côte d'Ivoire et l'UE lancent un « programme indicatif pluriannuel » de plus de 256 millions \$

En tournée ouest-africaine, Jutta Urpilainen, commissaire européenne chargée des partenariats internationaux a tenu une séance d'échanges avec le Premier ministre ivoirien, Patrick Achi. Plusieurs accords de financement ont été signés dans plusieurs secteurs clés du développement. La Côte d'Ivoire et l'Union européenne (UE) ont lancé un programme indicatif pluriannuel de plus de 256,7 millions de dollars.

Ecofin du 31 Mars 2022

<b>BRVM 10</b>	<b>167,24</b>	 <b>BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE</b> N° 64 jeudi 31 mars 2022 Site : www.brvm.org	<b>BRVM Composite</b>	<b>219,34</b>
Variation Jour	↓ -0,62 %		Variation Jour	↓ -0,74 %
Variation annuelle	↑ 8,94 %		Variation annuelle	↑ 8,43 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	6 602 701 340 784	-0,74 %
Volume échangé (Actions & Droits)	283 818	77,45 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	859 676 804	155,03 %
Nombre de titres transigés	42	-2,33 %
Nombre de titres en hausse	13	-18,75 %
Nombre de titres en baisse	18	12,50 %
Nombre de titres inchangés	11	0,00 %

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	7 642 150 987 512	0,02 %
Volume échangé	209 870	111 532,98 %
Valeur transigée (FCFA)	2 101 321 025	117 030,49 %
Nombre de titres transigés	9	80,00 %
Nombre de titres en hausse	2	
Nombre de titres en baisse	1	
Nombre de titres inchangés	6	20,00 %

**PLUS FORTES HAUSSES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SITAB CI (STBC)	6 450	7,50 %	4,37 %
AIR LIQUIDE CI (SIVC)	890	6,59 %	-0,56 %
CIE CI (CIEC)	2 495	6,17 %	31,66 %
NESTLE CI (NTLC)	6 750	5,47 %	46,58 %
SODE CI (SDCC)	4 495	3,21 %	4,66 %

**PLUS FORTES BAISES**

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
BANK OF AFRICA SENEGAL (BOAS)	2 575	-7,37 %	9,57 %
SAFCA CI (SAFC)	1 080	-7,30 %	27,06 %
BANK OF AFRICA CI (BOAC)	5 395	-6,98 %	-7,86 %
TOTAL SN (TTLS)	2 500	-6,89 %	26,58 %
TOTAL CI (TTLC)	2 300	-6,12 %	9,52 %

**INDICES SECTORIELS**

Base = 100 au 14 juin 1999	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - INDUSTRIE	12	120,76	2,21 %	9,67 %	30 515	56 442 345	39,95
BRVM - SERVICES PUBLICS	4	520,31	0,22 %	15,92 %	17 938	184 835 655	8,80
BRVM - FINANCES	15	79,08	-1,87 %	2,53 %	174 252	391 981 859	10,70
BRVM - TRANSPORT	2	581,55	0,00 %	-6,52 %	19 783	45 598 650	9,71
BRVM - AGRICULTURE	5	284,69	-0,61 %	17,01 %	17 689	121 695 835	18,12
BRVM - DISTRIBUTION	7	432,37	-3,06 %	6,12 %	22 298	57 264 135	27,52
BRVM - AUTRES SECTEURS	1	1 702,76	1,10 %	89,04 %	1 343	1 858 325	7,99
BRVM - PETITES CAPITALISATIONS	-	-	-	-	-	-	-

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
PER moyen du marché	13,00	
Taux de rendement moyen du marché	5,38	
Taux de rentabilité moyen du marché	5,39	
Nombre de sociétés cotées	46	
Nombre de lignes obligataires	98	
Volume moyen annuel par séance	1 754 129,00	
Valeur moyenne annuelle par séance	1 928 095 193,91	

Indicateurs	1er et 2è Comp.	BRVM PC
Ratio moyen de liquidité	7,81	
Ratio moyen de satisfaction	61,09	
Ratio moyen de tendance	782,05	
Ratio moyen de couverture	12,79	
Taux de rotation moyen du marché	0,03	
Prime de risque du marché	1,79	
Nombre de SGI participantes	29	

**Définitions**

Volume moyen annuel par séance = Volume annuel échangé / nombre de séances  
 Valeur moyenne annuelle par séance = Valeur annuelle échangée / nombre de séances  
 Ratio moyen de liquidité = Moyenne des ratios de liquidité (Titres échangés / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de satisfaction = Moyenne des ratios de satisfaction (Titres échangés / Volume des ordres d'achat)  
 Ratio moyen de tendance = Moyenne des ratios de tendance (Volume des ordres d'achat / Volume des ordres de vente)  
 Ratio moyen de couverture = Moyenne des ratios de couverture (Volume des ordres de vente / Volume des ordres d'achat)

Taux moyen de rotation = moyenne des taux de rotation des actions cotées (volume transigé / capi flottante)  
 PER moyen du marché = moyenne des PER des actions cotées ayant un PER positif  
 Taux de rendement moyen = moyenne des taux de rendement des actions cotées ayant distribué un dividende  
 Taux de rentabilité moyen = moyenne des taux de rentabilité des actions cotées  
 Prime de risque du marché = (1 / le PER moyen du marché) - le taux de référence actuel des emprunts d'Etat

 Senegal Chambre de Commerce et d'Industrie de Niakhar Rue de Niakhar, Niakhar Tél : (229) 21 31 31 38 Fax : (229) 21 31 38 77	 Benin Chambre de Commerce et d'Industrie de Cotonou Rue de Cotonou, Cotonou Tél : (229) 21 31 31 38 Fax : (229) 21 31 38 77	 CÔTE D'IVOIRE Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de Commerce, Abidjan Tél : (229) 20 21 58 50 Fax : (229) 20 21 58 50	 Ghana Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de Commerce, Accra Tél : (233) 30 21 58 50 Fax : (233) 30 21 58 50	 Mali Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de Commerce, Bamako Tél : (223) 20 21 58 50 Fax : (223) 20 21 58 50	 Niger Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de Commerce, Niamey Tél : (227) 20 21 58 50 Fax : (227) 20 21 58 50	 Senegal Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de Commerce, Niakhar Tél : (229) 21 31 31 38 Fax : (229) 21 31 38 77	 Togo Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat Rue de Commerce, Lomé Tél : (229) 21 31 31 38 Fax : (229) 21 31 38 77
--	--	---	---	---	--	---	---

BRVM - BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES  
 BRVM - Société Anonyme au capital de 3.062.040.000 CFA - RC : CI - ABJ - 1997 - B - 208435 - CC : 9819725 - E  
 Siège Social : Abidjan - CÔTE D'IVOIRE. Adresse : 18, Rue Joseph ANOMA (Rue des Banques) - Abidjan  
 Tél : +225 20 32 66 85 / 86, Fax : +225 20 32 66 84, Mail : brvm@brvm.org, Site Web : www.brvm.org

 <p>Av. proche, rue en face de l'église Saint Michel allant vers Caboma, immeuble Comète lot 202 parcelle « d », Cotonou - BENIN                  001 BP 8690 RP                  uca@ucasgi.com                  (229) 21 31 00 21 / 61 18 18 00                  (229) 21 31 00 21                  www.ucasgi.com</p>	 <p>Carré 211 St Michel                  immeuble SGI-Bénin 01 BP                  4546 Cotonou.                  Tél : (229) 21 31 15 41                  21 31 15 71</p>	 <p>Siège BOA Benin,                  Boulevard de France                  Tel : (229)                  21315343/64182121</p>	 <p>Immeuble de l'Africaine des Assurances                  Face à la Direction de l'Emigration Immigration                  01 BP 8668 RP Cotonou                  contact@agi-agi.com                  +229 21318733                  +229 21316066</p>	 <p>Avenue Steinmetz Face                  Immeuble Air Gabon 01 BP                  6002 COTONOU BENIN                  Tél : (229) 21 31 88 35 /                  21 31 88 36</p>	 <p>BHIC Financial Services                  Société de gestion et d'intermédiation                  Boulevard Saint Michel                  Immeuble Agence BIC Dantokpa                  01 BP. 7700 Cotonou                  Tél. +229 21324875                  Tél. +229 21324876                  sgibfs@biic-financialservices.com</p>
---	---	---	--	--	--

## Opération d'enrôlement au RAVIP dans le Zou et les Collines

## Les populations acquises à la cause

La deuxième phase de l'opération de collecte d'informations complémentaires a été lancée dans tous les arrondissements par l'Agence Nationale d'Identification des Personnes (ANIP). Et ce, pendant 30 jours. Deux semaines après ce lancement, les centres d'enregistrement sont toujours bondés dans les départements du Zou et des Collines.

Les citoyens, sans se faire prier se font enrôler dans leur arrondissement d'origine. Pour être parmi les tous premiers, la plupart se présentent au siège de l'arrondissement au petit matin avant l'arrivée des agents recenseurs. « Hier, j'étais venue prendre les renseignements et aujourd'hui je suis passée à l'enrôlement. Tout s'est bien passé avec un accueil chaleureux », a confié Elisabeth Assogba. « J'avais fait le RAVIP entre temps. Mais j'ai lancé la demande de mon Certificat d'Identification Personnelle sans succès. C'est ainsi qu'on m'a notifié que je dois refaire le RAVIP. Ce qui m'a donc poussé à reprendre le processus », a fait savoir Martin Fanou. Comme eux, beaucoup, sans tambour ni trompette dégagent du temps pour se faire enrôler. « Aujourd'hui, si tu veux être un bon citoyen, tu dois obéir aux recommandations des autorités. Sans RAVIP aujourd'hui, tu ne peux plus avoir accès aux différentes pièces administratives et bénéficier des fruits des réformes », a fait remarquer Fabienne Lokosou. Selon elle, personne ne doit être en marge de cette opération si elle en connaît l'importance. C'est dire alors que l'heure du réveil a sonné dans le rang des citoyens qui comprennent désormais la pertinence des choix des gouvernants. « Dans un passé récent, même sensibilisés à la limite suppliés, les citoyens ne manifestent pas l'intérêt comme c'est le cas actuellement autour du RAVIP », a confirmé Rodolphe Attinkpasso qui a salué le chef de l'Etat pour avoir induit ce changement de comportements au sein de son



peuple. Du côté des agents de collecte d'informations complémentaires dans le cadre de la confection de la Liste Electorale Informatisée (LEI), l'opération se déroule normalement sans anicroche. « Ici, cela va très bien, nous sommes en train d'enregistrer. Tout se passe bien. Nous avons du monde et tout se déroule normalement », a informé Vincent Koublénou, agent formulaire de RAVIP à Za-Kpota. « Au début pas d'affluence. Mais aujourd'hui la population sort », a témoigné Floriane Mèhou agent de collecte LEI à Abomey. Cependant quelques difficultés subsistent. A entendre Vincent Koublénou, les agents sont débordés à cause de la grande affluence. A cela s'ajoute la défaillance des batteries qui se déchargent vite ce qui « nous amène à retenir la population encore plus longtemps ». Dans le rang des citoyens, les problèmes notés sont multiples. « J'étais à l'école quand on m'a appelé de venir enrôler ma fille qui n'avait pas été enrôlée. Sa maman

l'avait conduite sur les lieux mais elle n'a pas pu l'enregistrer parce qu'on lui a demandé sa carte Lépi et celle du père de l'enfant. C'est ainsi que je me suis déplacé. Mais à ma grande surprise on me dit que ce ne sera pas possible sans mon CIP et celui de la maman alors que elle n'en a pas. Donc je vais faire revenir l'une de mes belles-sœurs pour constituer le témoin de l'enfant en vue de l'enrôler », a raconté Paul Houandou, enseignant. Malgré qu'il n'ait pas eu gain de cause, il ne s'est pas découragé. Il tient à aller jusqu'au bout. « Je suis sûr d'avoir la carte de mon enfant », a-t-il laissé entendre. Par ailleurs, il a estimé que l'initiative est bonne car, « elle permet à ceux qui sont en retard de se rattraper ». Ainsi, il a exhorté ceux qui traînent encore les pas à sortir et à ne pas attendre les derniers jours. « Nous demandons à ceux qui n'ont pas fait le RAVIP de sortir », a lancé Paul Houandou à l'endroit de ses parents. L'opération, faut-il le rappeler, prend fin le 16 avril prochain.

Rock Amadji (Correspondant Zou-Collines)

## Cryptomonnaies et économie

## L'Afrique a reçu 105,6 milliards US de paiements

Entre juillet 2020 et juin 2021, les africains ont reçu 105,6 milliards US de paiements en crypto monnaies, soit une augmentation de 1200% par rapport à l'année précédente, selon un dernier rapport publié par Chainalysis. Ces chiffres démontrent que lentement mais sûrement, les monnaies digitales gagnent du terrain en Afrique.



● Issa SIKITI DA SILVA

Le Nigéria, le Kenya et l'Afrique du Sud figurent parmi les 10 premiers pays au monde pour l'utilisation de la cryptomonnaie, selon le rapport. Bien que le continent africain ne reçoive que 2% de la valeur mondiale de toutes les crypto monnaies, leur croissance rapide transformera le financement dans une Afrique subsaharienne de plus en plus digitalisée et urbanisée. Cette analyse afro-optimiste, contenue dans le récent rapport du « Foresight Africa 2022 » du Brookings Institution, émane d'Elijah Bitange Ndemo, professeur d'entrepreneuriat à la Faculté des sciences commerciales et de gestion de l'Université de Nairobi. « Étant donné que les plateformes de cryptomonnaie contournent les services bancaires traditionnels en introduisant des services de prêt décentralisés d'égal à égal, elles peuvent aider à uniformiser les règles du jeu économiques et à étendre les options de financement aux marchés de clients mal desservis », a indiqué cet

ancien secrétaire permanent des communications et technologies au ministère kenyan de l'information. « En effet, les cryptomonnaies sont bien placées pour relever un certain nombre de défis économiques en Afrique subsaharienne, de la réduction des déficits de financement pour les secteurs des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) à la facilitation du transfert de fonds ». Malgré cette performance remarquable et une percée folle sur le continent, la majorité des états africains donnent l'impression d'être réticents à considérer la cryptomonnaie comme une monnaie légale. En février 2021, la Banque centrale du Nigeria (BCN) avait ordonné aux banques et autres institutions financières de fermer les comptes effectuant des transactions ou opérant sur des échanges de cryptomonnaie. Cependant, en octobre 2021 la BCN avait lancé la monnaie numérique appelée eNaira. Celle-ci ne fonctionne pas de la même manière que la cryptomonnaie (comme le Bitcoin) et est régulée par la BCN qui contrôle sa valeur, alors que

les cryptomonnaies ne sont régulées par aucune banque. Manque de connaissances Selon les experts, le manque de connaissances approfondies sur la finance et surtout sur la monnaie digitale constitue un obstacle majeur pour l'adoption des cryptomonnaies en Afrique, d'où sa prohibition pure et simple par les gouvernements. Elijah Bitange Ndemo a averti les gouvernements ne de pas « fermer la porte de l'écurie après que le cheval s'est enfui ». « Les technologies de la blockchain constituent le futur, et tout effort pour les interdire - ou même intervenir de manière excessive dans leurs opérations - connaîtrait le même sort que les autres tentatives des États pour circonscrire les comportements. A en croire ce spécialiste des TIC, restreindre les cryptomonnaies pour le moment, alors qu'elles facilitent les innovations et regorgent de potentiel, nuirait au financement de secteurs critiques tels que les MPME, le logement abordable et les envois de fonds au moment même où l'Afrique a le plus besoin de ces options.

## RDC

## Le ministre de l'Économie destitué par un vote de l'Assemblée nationale

C'est une première dans l'exercice du contrôle parlementaire en RDC, la majorité des députés présents, mercredi 30 mars au soir, à l'Assemblée nationale ont destitué, le ministre de l'Économie Jean-Marie Kalumba. Il lui était reproché notamment la flambée des

prix des biens sur le marché à travers le pays. Le député de la coalition gouvernementale, l'Union sacrée, avait initié la motion de défiance contre ce proche du président du Sénat, Modeste Bahati, mais le ministre a eu du mal à convaincre les élus de son propre camp et a quitté l'hémicycle pen-

dant le déroulement du vote. Devant une assemblée hostile, le ministre Jean-Marie Kalumba s'est dit victime « de ceux qui tirent profit des pratiques illicites » dans son secteur. Après son audition sans débat, le président de l'Assemblée nationale Christophe Mboso a déclenché le vote: « Sur

368 députés qui ont pris part au vote, 277 ont voté pour la motion, 77 ont voté contre, 12 ont voté abstention. » Le ministre est désormais démissionnaire. « Cela prouve que dans l'Union sacrée, il y a la démocratie. Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait un encadrement des prix des produits de première

nécessité », explique l'un de ces tombeurs, le député Crispin Mbindule auteur de la motion de défiance. Une mise en garde contre le gouvernement en place C'est surtout une mise en garde contre l'actuel gouvernement, prévient Dede Kodoro: « Les ministres qui ne produiront pas des résul-

tats, la majorité ne va pas les protéger. Ce ministre n'est pas le seul. Il y en a beaucoup qui sont dans ce gouvernement et qui ne donnent pas satisfaction. On va remettre leur fonction en jeu faute de la maîtrise de leur secteur. »

Rfi



## Gouvernance locale

## Tirage au sort des Secrétaires exécutif des communes

On connaît les Secrétaires Exécutifs des 77 communes du Bénin, dans le cadre de nouvelle la réforme sur le secteur de la décentralisation. Les maires ont procédé ce jeudi 31 mars 2022 au palais des congrès de Cotonou au tirage au sort de des secrétaires exécutif. C'est sous la supervision du ministre d'Etats, Abdoulaye Bio Tchane que les opérations se sont déroulées en présence d'un huissier de Justice.

## Liste des 77 secrétaires exécutifs, SE sélectionnés par chacun des maires

1. Cotonou : Nestor Manonwomé	40. Houéyogbé : Moutawakilou Abdou Assan
2. Porto-Novo : Essou Isabelle Aimée	41. Aguégués : Ousmane Sanni Gamia
3. Abomey-Calavi : Olaïtan Carine	42. Bonou : Yazizou Idrissou
4. Parakou : Elégbedé Hyacinthe	43. Gogounou : Éric Franck Casimir Mongbo
5. Abomey : Marcel Serge Loukpé	44. Matéri : Apollinaire Ahouanvlamé
6. Avrankou : Gafarou Tchoubaré	45. Ouèssé : Henry David Agassounon
7. Dassa-Zoumè : Imorou Cossi Adjitché	46. Tanguiéta : Komi Biou
8. Natitingou : Djamilatou Yéréma	47. Toviklin : Dossou Marc Dokoui
9. Savalou : Dokokpè Séraphin Yokossi	48. Zè : Soumaïla Pétroni Koda Issifou
10. Bohicon : Octavi Sessi Ginette Apithy	49. Ouassa-Péhunco : Bani Matchoudé Tchoumi
11. Djakotomey : Wenceslas Gbénadé Lokonon	50. Pèrèrè : Alidou Amos Asso
12. Klouékanmey : Albert N'Tcha N'Dah	51. Savè : Jésusgbé Jean Azanmasso
13. Lalo : Modeste Nouléhoungbé Davi	52. Sakété : Edmond Djitowou Kodjo
14. N'Dali : Jean-Claude Fong	53. Sinendé : Ehuzu Herman Godjo
15. Adjarra : Farida Boukary	54. Sô-Ava : Simon Tankpinou Dingnigbé
16. Copargo : Alihossi Reine Yacine Blalogoé	55. Zagnanado : Francis José Singbo
17. Pobè : Yréne Akakpo	56. Lokossa : Odjo Dominique Ogoudélé
18. Kétou : Richard Tossou Aho	57. Nikki : Armand Lesly Térance Kpassélokohinto
19. Aplahoué : Yanick Monwanou	58. Agbangnizoun : Mesmin Zannou
20. Bantè : Marie Roméo Mèhinto	59. Cobly : Marcellin Sévalou
21. Bopa : Issa Bio Simé	60. Comè : Touré Djaloud Boni Tessi
22. Djidja : Blaise Akpotrossou	61. Dogbo : Iliwanou Adam
23. Kouandé : Léilatou Adjikè Assani	62. Glazoué : Rock Mèya
24. Grand-Popo : Cyrillia Houéfa Bérénice Yèbè	63. Ouini : Abdoulassidou Arouna
25. Karimama : Prisca Homagnon Sokéhoun Gogan	64. Tori-Bossito : Dossou Prosper Yahannon
26. Tchaourou : Célestin Houngué	65. Za-Kpota : Henry Houénagnon Hountéwadan
27. Boukombé : Jocelyne Homévo Agbessi	66. Zogbodomey : Honoré Vignigbé
28. Adjohoun : Sonagnon Jeronime Bokovou	67. Covè : Antoine Yénoukounmè Kakessou
29. Adja-Ouèrè : Bona Kpémayoua	68. Athiémé : Kokou Elie Tchatchabloukou
30. Ouaké : Boné Estelle Adimi	69. Malanville : Olivier Aloukoutou
31. Ifangni : Chantal Ayisso	70. Djougou : Cornélie Vidémé
32. Toucountouna : Sidonie Houndonougbo	71. Dangbo : Avimadjè Franck Mèvo
33. Toffo : Modoukpè Stéphanie Axelle Assogba	72. Bembéréké : Isabelle Béhanzin
34. Bassila : Solonon Gèneviève Aline Essé	73. Allada : Christophe Aholou
35. Kérou : Rachidath Dougbè Ousmane	74. Aplahoué : Yannick Monwanou
36. Akpro-Misséréti : Laylatou Bio Ouré	75. Kandi : Antoinette Aoudi
37. Ségbana : Rose Sébastienne Gbassi	76. Banikoara : Wilfried Houkpon Agboli-Agbo
38. Kalalé : Ida Sènassi Tossou	77. Ouidah : Afizou Mama Sanni
39. Sèmè-Podji : Patrice Lafia	

## Nouveau classement FIFA

## Le Bénin chute d'une place



La Fédération internationale de football association (FIFA) a rendu public ce jeudi 31 mars 2022 le classement du mois de mars. Malgré la bonne perfor-

mance des poulains de l'entraîneur par intérim Moussa Latoundji dans le cadre des journées FIFA de ce même mois de mars, le Bénin a régressé d'une place. Classés 83e en février dernier, les écureuils sont passés à la 84e place. Au plan Africain, le Bénin occupe le 17e rang. Le Sénégal garde la tête du classement devant le Maroc et le Nigeria. Au plan mondial, la Belgique perd la première place au profit du Brésil. La France est 3e.

## HOROSCOPE finance

**Bélier** Au cours de cette journée un peu chancelante, gardez-vous de toute spéculation ; laissez ce genre de risque aux aventuriers professionnels. Regardez-y à deux fois avant de prêter de l'argent à des personnes qui ne sont pas tout ce qu'elles s'efforcent de paraître. Certains natifs tireront profit d'un second métier ou d'un passe-temps.

**Taureau** Avec Mercure dans votre camp, vous n'aurez aucun mal à équilibrer votre budget, et pourriez même bénéficier d'un apport d'argent imprévu et... bienvenu. Neptune, l'un des astres qui dirigent pour vous le plan financier, travaillera de concert avec Saturne, une planète d'organisation, ce qui vous aidera à agir en excellent gestionnaire.

**Gémeaux** Côté argent, il faudra vous serrer la ceinture. Si vous vous laissez aller à multiplier les dépenses superflues, l'équilibre de votre budget ne tardera pas à être compromis.

**Cancer** Vous allez probablement dépenser sans compter et pas toujours à bon escient. Ne soyez pas aussi large : on va finir par abuser de votre gentillesse. Sachez que l'estime et l'amitié ne s'achètent pas. Comptez plutôt sur vos compétences et vos qualités de cœur.

**Lion** Avec l'appui musclé de Neptune en bons aspects, vous passerez une journée sans problème financier et pourrez même espérer des rentrées conséquentes ou une prime quelconque. Si votre métier touche de près ou de loin la joaillerie, faites preuve de vigilance et de prudence dans vos diverses transactions.

**Vierge** Pluton, en aspect harmonieux, devrait jouer positivement pour vous en matière financière, vous aidant à augmenter vos revenus, à choisir de meilleurs placements, et à vous lancer dans des investissements rentables. Pour quelques natifs, un héritage est possible.

**Balance** Autant le préciser tout de suite : cette configuration de Saturne n'augure rien de fameux dans le secteur finances. Au mieux, elle vous contraindra à accepter une période de restriction. Au pire, elle va provoquer de nombreux retards dans des rentrées d'argent, ce qui vous obligera à refaire vos comptes. En attendant que la situation se rétablisse, ce qui ne saurait tarder, essayez de ne pas en faire une maladie.

**Scorpion** Resserrez les cordons de votre bourse, sinon vous craquerez pour un oui pour un non. Et ce ne sera vraiment pas le moment ! D'autres dépenses, indispensables celles-là, vont se présenter : tâchez d'y faire face.

**Sagittaire** Sur le plan financier, votre côté plutôt rêveur et insouciant pourra vous faire rater d'excellentes occasions que vous offrira Saturne. Aussi serait-il utile, en cette journée, de vous adjoindre l'aide d'une personne plus réaliste et plus compétente.

## Vendredi 1er Avril 2022

L'environnement astral de la présente journée pourra vous ouvrir l'appétit pour les gains pécuniaires au point de dépasser tous vos espoirs. La spéculation, en particulier, sera très alléchante et, pour une fois, vous feriez bien de succomber à la tentation. On ne peut évidemment prétendre que l'opération se fera sans risques, mais ceux-ci seront acceptables si vous savez vous cantonner dans les limites raisonnables.

## Capricorne

La Lune en cet aspect vous donnera de la combativité, mais aussi un besoin de satisfaire toutes vos envies de luxe et de prodigalité. Soyez raisonnable : évitez les dépenses inutiles, pour ne pas vous priver du nécessaire.

**Verseau** Votre jugement en matière de finances sera obnubilé aujourd'hui par l'action hostile de Pluton mal aspecté. Vous risquez fort de faire une mauvaise évaluation de la conjoncture. Ce ne sera donc pas le moment de vous lancer dans des spéculations trop importantes.

**Poissons** Soyez d'une extrême prudence dans vos dépenses, en particulier si elles impliquent un emprunt de longue durée. Les dettes sont faciles à contracter et les dépenses plus faciles encore à effectuer, mais les remboursements seront plus pénibles qu'il n'y paraît : voilà le piège qui vous attend ! Et tout le monde sait aussi que "les dettes réduisent l'homme libre en esclave" (Publius Syrus).

## L'économiste

Premier Quotidien Economique du Bénin

Journal spécialisé d'information d'analyse et d'investigation économique, financière et boursière Edité par l'Agence de Communication "CHEZ VOUS"

N° 0997 MISP / DC / SG / DAI / SCC du 25 / 10 / 2007

Sikèkòdji zone résidentielle, 2<sup>ème</sup> rue à droite en quittant le carrefour Marina pour la Mairie de Cotonou, carré N°83

Email : leconomistbenin1@gmail.com

Site : www.leconomistbenin.com

## Directeur Général

Léonard DOSSOU

(00229) 95 429 626 / 97 096 417

## Assistant du Directeur Général

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

## Secrétaire caissière

Ella Viviane HOUEHOMEGAN (97 14 85 43)

## Directeur de publication

Jules AFFODJI

## Raoul Gandaho

(Correspondant Ouémé Plateau)

Noël Y. TETEGOU

(Br. Borgou/Alibori)

Jules Daniel Mahuto

(Correspondant Zou-colline)

Modeste COCO (Consultant)

Représentant de l'Economiste du Bénin en Europe, Bureau de Paris:

Franck Vial, correspondant France

de l'Economiste du Bénin

Tel +330671790990

Mail : eco.benin.paris@gmail.com

Directrice commerciale

Rigel BATCHO

(69190880)

Graphiste

Crespin N'SODAI

(96564330)

## Rédacteur en chef

Calixte ADIYETON

(66 232 545)

## Secrétaire de rédaction

Abdul Wahab ADO

(66656265)

## Rédacteurs

Nestor DEHOUNDJII

Félicienne HOUËSSOU

(96 92 43 46)

Bidossessi WANOU

(67 20 33 27)

Sylvestre TCHOMAKOU

Hubert DOSSOU

Falco Vignon

Romuald NOUDEDJI

(Correspondant Mono-

Couffo)

## Promotion de l'inclusion financière au Bénin

## Le PADME lance la "tontine digitale Mivo"

S'il a pu impacter diverses couches sociales en 30 ans d'existence, le Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME) se déploie à offrir de meilleurs services à sa clientèle dans un monde où le numérique domine. Le mercredi 30 mars, en présence de plusieurs acteurs du Service financier décentralisé (SFD) et autres agents économiques, l'Association a procédé au lancement d'un nouveau produit : « La tontine digitale Mivo ».

• Sylvestre TCHOMAKOU

Bien que comptant une quatre-vingtaine d'agences à travers le territoire national, le Projet d'Appui au Développement des Micro-Entreprises (PADME) a décidé de faire de l'inclusion financière, autrement. Comme l'administration publique béninoise qui vit désormais au rythme du numérique, le PADME s'offre une nouvelle genèse avec la « Tontine digitale Mivo ». Lancé après une phase pilote, ce nouveau type d'épargne digitale, est, selon l'équipe dirigeante de l'institution, une forme de mises collectées par les Agents Collecteurs à l'aide d'un outil mobile appelé Terminal de Paiement Electronique (TPE) sur une période préalablement définie. La tontine digitale Mivo permet à terme aux souscripteurs de bénéficier d'une avance sur le montant total à cotiser dans la



• Des acteurs de l'écosystème des SFD présents

periode ou d'accéder au crédit en vue de renforcer leurs activités génératrices de revenus. Des étudiants aux différents agents économiques (paysans, éleveurs, pêcheurs, artisans, marchands, etc.), aucune composante de la société n'est laissée en rade par rapport à cette innovation qui, selon Philippe Dahoui, Administrateur provisoire du PADME, « marque la renaissance du PADME ». A l'en croire, tout ceci a été

possible grâce aux réformes courageuses opérées au sein de cette institution qui a connu une léthargie de près de 16 ans. Il n'a pas manqué d'indiquer qu'à ce produit s'adossent plusieurs autres à savoir : une avance sur tontine, un crédit agricole individuel ou en groupe, et bien d'autres services. Intervenant à l'occasion, Amos Avocê, Directeur général BFT, Fintech ayant conduit

la réalisation de la plateforme devant abriter ladite tontine du PADME, a, tout en exprimant sa joie pour la confiance accordée à son équipe, expliqué qu'il s'agit à travers ce nouveau produit, de « déplacer les agents dans les maisons pour offrir le service financier à distance ». Une initiative que le Directeur de l'Agence nationale de surveillance des systèmes financiers décentralisés (Anssfd), Louis Biaou, trouve ingénieuse, car, devant promouvoir l'inclusion financière au Bénin. Procédant au lancement officiel de la « Tontine digitale Mivo », Armand Ologoudou, au nom du Ministre d'Etat en charge de l'économie et des finances (MEF), a réitéré la satisfaction du gouvernement quant à cette solution adaptée aux réalités et besoins de la population béninoise. Saisissant l'occasion, il a exhorté l'administrateur provisoire du PADME à aller

plus loin. « Vous avez tout l'appui de votre ministre de tutelle. Il fera le nécessaire pour lever tous les obstacles

qui pourraient subvenir afin que vous accomplissiez pleinement votre mission », va-t-il rassurer.



• Philippe Dahoui, DG/PADME et le DG/BFT, Amos Avocê



• Le DG/Anssfd, Louis Biaou

## Perspectives économiques au premier trimestre 2022

## 5 % de croissance, l'Uemoa garde une tendance haussière

La revue réalisée sur les activités économiques dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) au terme du premier trimestre qui s'achève renseigne sur une tendance haussière avec une croissance de l'ordre de 5%.

• Falco VIGNON

Les perspectives économiques dans l'Union économique et monétaire ouest africaine (Uemoa) à fin mars 2022 signalent une belle performance. Elles sont en effet ressorties à 5% pour ce qui est de la croissance dans la sous-région. Au fait, sur le trimestre, l'activité économique maintiendrait sa tendance haussière dans l'Uemoa. S'il est vrai que les économies demeurent fragiles, elles seront tirées par la bonne tenue des services et des activités commerciales. En variation annuelle, le Produit intérieur brut (Pib) réel de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) progresserait de 5,0 % au premier trimestre 2022 puis devra s'établir à 5,4% au deuxième trimestre 2022 comparativement au dernier trimestre de l'an 2021, où il est ressorti à 5,1 % selon les prévisions de la Bceao. La croissance envi-



sagée devrait être portée par la bonne tenue des services et de l'industrie manufacturière et la hausse continue des prix des principaux produits de base exportés selon la note de conjoncture publiée. Le recul des contaminations au coronavirus a favorisé une reprise progressive des économies marquées par l'accroissement des demandes intérieure et extérieure. L'activité économique serait bien orientée dans l'ensemble

des secteurs, a même souligné la note de conjoncture. A propos, les secteurs du transport, du tourisme, de l'hôtellerie, les activités commerciales, les industries manufacturière et extractive et les services marchands ont été cités. Les acteurs projettent une amorce avec hausse d'activité sauf que la Banque centrale reste perplexe en raison de certaines fragilités susceptibles de compromettre les attentes du fait

de la situation géopolitique internationale qui ne permet pas encore d'être très certain. Pour ce qui est du niveau des prix, la note de conjoncture de l'Uemoa pour le trimestre projette une décélération du rythme de progression du taux d'inflation. En glissement annuel, de 6,1 % en février, le taux d'inflation s'est établi à 5,9 % en mars 2022. Le rythme haussier de l'inflation s'étant accentué dans les pays de l'Union pour ressortir, en glissement annuel, à 6,5 % en janvier dernier, après une réalisation de 6,0 % au mois précédent. Pour cause, les marchés ont rencontré de nombreuses difficultés d'approvisionnement liées à la persistance des restrictions dues aux crises sanitaires corsées récemment par celle sécuritaire entre l'Ukraine et la Russie. Cela a occasionné l'encherissement du fret et par ricochet des produits d'importation et au rétrécissement de la production céréalière. Toutefois,

selon la Bceao, la mitigation de l'inflation observée par endroits a été possible grâce aux mesures prises dans certains pays à savoir, les ventes à prix modérés, la distribution gratuite de denrées alimentaires, la baisse des prix des produits essentiels, renforcement de la production et de l'approvisionnement des marchés, le contrôle des exportations des produits vivriers, etc... Quant à la masse monétaire,

l'embellie devrait être poursuivie avec une progression de 15,0 % en janvier dernier, en glissement annuel, contre 16,3 % un mois plus tôt. En glissement annuel, elle se situerait à 41 679,1 milliards en février 2022 contre 36 393,0 milliards en 2021. Globalement, une hausse de 14,5% est attendue, soit 5286,0 milliards dont 4244,5 milliards des dépôts et 1041,5 milliards de la circulation fiduciaire.



## Accouchement et maternité

# Les nouvelles directives de l'OMS pour des soins de qualité

La période postnatale est une période cruciale non seulement, pour la survie du nouveau-né et de la mère, mais également pour le bon développement du nouveau-né, le rétablissement mental et physique global et le bien-être de la mère. Préconisant des soins de qualité aux femmes et aux nouveau-nés, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a présenté le mercredi 30 mars 2022 ses toutes premières lignes directrices mondiales.

• Falco VIGNON

Plus de 3 femmes et nouveau-nés sur 10 dans le monde ne bénéficient pas actuellement de soins postnatals au cours des premiers jours suivant la naissance. C'est pendant ce laps de temps que les conséquences physiques et affectives de l'accouchement peuvent être débilantes si elles ne sont pas prises en charge. Cependant, elles peuvent souvent être traitées facilement lorsque les soins appropriés sont prodigués au bon moment. Ainsi, l'OMS a publié ses toutes premières lignes directrices mondiales pour soutenir les femmes et les nouveau-nés pendant la période postnatale, c'est-à-dire les six premières semaines suivant la naissance. L'institution préconise de prodiguer des soins de qualité aux femmes et aux nouveau-nés au cours des premières semaines décisives suivant l'accouchement. Les nouvelles recommandations soulignent qu'il est urgent d'apporter un soutien pour la santé physique et mentale pendant la période postnatale.

Les lignes directrices abordent le traitement, le soutien et les conseils qui facilitent la récupération et



la prise en charge des problèmes courants que les femmes peuvent rencontrer après l'accouchement, tels que la douleur périnéale et l'engorgement des seins. L'OMS énumère, le dépistage des anomalies oculaires et des déficiences auditives chez tous les nouveau-nés, et vaccination à la naissance ; Conseils pour aider les familles à interagir avec leur enfant et à répondre à ses signaux, à rester en contact étroit avec lui et à lui donner de la chaleur et du réconfort ; Conseils relatifs à l'allaitement au sein exclusif, informations sur l'accès à la contraception après l'accouchement et promotion de la santé, y compris de l'activité physique ; Promotion de la participation du part-

naire, qui peut, par exemple, assister à des consultations, soutenir sa compagne et s'occuper du nouveau-né ; Dépistage de la dépression et de l'anxiété du post-partum, avec services d'orientation et de prise en charge, si nécessaire. Les recommandations précisent la durée minimale du séjour à l'hôpital après la naissance et comportent des orientations sur les critères de sortie, mais soulignent que le délai nécessaire dépendra de chaque femme et de chaque enfant, du contexte social, du déroulement de l'accouchement et de la présence éventuelle de problèmes de santé. Des consultations supplémentaires sont recommandées pour les femmes et les nouveau-nés

en bonne santé entre 48 et 72 heures, entre sept et 14 jours et pendant la sixième semaine après la naissance. Si des risques pour la santé sont identifiés, d'autres consultations seront probablement nécessaires, et un traitement pourrait être instauré bien au-delà des six premières semaines.

### Pour une expérience postnatale positive

Au total, les nouvelles lignes directrices comportent plus de 60 recommandations qui aident les femmes, les nouveau-nés et les familles à avoir une expérience postnatale positive. L'ensemble des femmes et des nouveau-nés doivent bénéficier de soins de qualité dans des établissements de santé pendant au moins 24 heures après la naissance, et il faut prévoir au moins trois consultations supplémentaires au cours des six premières semaines. Dans ce cadre, il faudrait aussi prévoir des visites à domicile, si possible, afin que l'agent de santé puisse faciliter le retour de la mère au domicile avec son enfant. Dans le cas d'un accouchement à domicile, la première

consultation doit avoir lieu le plus tôt possible et au plus tard 24 heures après la naissance. Pour Dr Anshu Banerjee, Directeur du Département Santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, et vieillissement de l'OMS, la naissance d'un enfant suscite l'amour, l'espoir et l'enthousiasme, mais il peut aussi être une source de stress et d'inquiétude sans précédent. Ainsi, il estime que les parents et en particulier les femmes, dont les besoins sont trop souvent négligés à la naissance de l'enfant, doivent pouvoir bénéficier de systèmes de soins et de soutien solides. « Les données montrent que les femmes et leurs familles veulent vivre une expérience positive après l'accouchement et en ont besoin pour surmonter les énormes difficultés physiques et émotionnelles qui surviennent après la naissance de leur enfant, tout en prenant confiance en eux en tant que parents. Des services postnatals spécialisés devraient assurer un soutien essentiel pour la santé physique et mentale, tout en aidant les parents à s'épanouir en prodiguant les soins adaptés à leur enfant », a déclaré Dre Mercedes

Bonet, médecin au Département Santé sexuelle et reproductive, et recherche de l'OMS et au Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (HRP). Les premières semaines suivant l'accouchement sont essentielles pour résoudre les problèmes de santé immédiats et pour nouer des relations et adopter des comportements qui ont une incidence sur le développement et la santé du nourrisson à long terme. Les lignes directrices comprennent des recommandations pour l'allaitement maternel et pour aider les parents à prodiguer des soins adaptés aux nouveau-nés. Ces recommandations complètent une trilogie de lignes directrices de l'OMS pour des soins de qualité pendant la grossesse et pendant et après l'accouchement, ayant avant tout pour but de satisfaire les besoins de toutes les femmes qui accouchent et de leurs enfants. Ces lignes directrices défendent le droit à des soins et exigent que les personnes soient traitées avec dignité et respect et puissent participer activement à la prise de décisions.

## Contrôleurs Budgétaires

# Prestation de serment de 40 nouveaux agents

Au tribunal de première instance de première classe de Cotonou, quarante nouveaux contrôleurs budgétaires et administrateurs d'impôts ont prêté serment. C'était le mardi 29 mars 2022 en présence de l'autorité judiciaire Victor Fatindé.

• Falco VIGNON

Conformément à l'article 14 du décret 2015-209 du 17 avril 2015 portant statut particulier du corps des contrôleurs budgétaires, ils sont au total quarante à prêter serment pour servir au Ministère de l'économie et des finances. En effet, ce processus a été rendu possible grâce au ministre d'Etat chargé de l'économie et des finances, Romuald Wadagni pour assainir les finances publiques et instruire les récipiendaires à davantage de responsabilités. En effet, « je jure d'exercer fidèlement ma profession de contrôleur budgétaire, de l'exercer en toute impartialité, dans le respect des lois et règlements, de respecter le se-



• Photo de famille

cret professionnel et de me conduire en digne et loyal contrôleur budgétaire», se sont-ils engagés pour s'acquitter avec probité de la mission. Un serment reçu par l'autorité judiciaire, président du tribunal et hôte de la cérémonie, Victor Fatindé. Ladite cérémonie vise principalement à instruire les contrôleurs financiers à les responsabiliser davantage et à les sensibiliser

sur la délicatesse de leur mission. Selon Francis Enagnon Bodjrénou, substitut du procureur et représentant du ministère public, « La prestation de serment est une formalité qui passe très vite mais lourde de conséquences. Par cette simple prestation de serment, les actes répréhensibles que vous aurez à poser à l'occasion de l'exercice de votre fonction seront durement

réprimés contrairement aux agents qui n'ont pas pris par cette étape ». Il a ensuite exhorté les récipiendaires au respect des textes et lois régissant leur corporation pour ne pas s'attirer des ennuis susceptibles de les compromettre dans la mission. Pour ce faire, Eric Georges Yétongnon, Directeur National du Contrôle Financier les a invités à exercer leur fonction avec « dignité, conscience, indépendance, probité et loyauté ». La cérémonie qui leur permet ainsi d'exercer des missions de contrôle financier et budgétaire marque la transition de la gestion classique à la gestion en mode programme. Cela permet également d'amener chaque contrôleur à prendre conscience de sa responsabilité pour le succès de sa mission.

## Coupe du monde 2022:

# Voici les pots pour le tirage au sort

La Fédération internationale de football (FIFA) a dévoilé son baromètre mensuel, ce 31 mars 2022, à la veille du tirage au sort de la Coupe du monde 2022 (21 novembre-18 décembre). Un Classement FIFA avec lequel le Sénégal, le Maroc et la Tunisie se retrouvent dans le pot 3, tandis que le Cameroun et le Ghana seront dans le 4e et dernier pot. Le Qatar, pays hôte, est tête de série avec le Brésil, la Belgique, la France, l'Argentine, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal. Pas de surprise pour les équipes africaines qualifiées pour la Coupe du monde 2022. Lors du tirage au sort, prévu ce 1er avril 2022 à Doha, elles seront dans les deux pots rassemblant les pays les moins huppés, avec les trois nations pas encore qualifiées pour la phase finale. Voici

les pots en question :  
 POT 1 : Qatar, Brésil, Belgique, France, Argentine, Angleterre, Espagne, Portugal  
 POT 2 : Mexique, Pays-Bas, Danemark, Allemagne, Uruguay, Suisse, États-Unis, Croatie  
 POT 3 : Sénégal, Iran, Japon, Maroc, Serbie, Pologne, Corée du Sud, Tunisie  
 POT 4 : Cameroun, Canada, Équateur, Arabie Saoudite, Ghana, Vainqueur barrage européen, Vainqueur barrage intercontinental 1, Vainqueur barrage intercontinental 2  
 Demain, à partir de 16h TU (18h à Paris et 19h à Doha), les mains de gloires du foot comme Cafu et Lothar Matthäus piocheront d'abord la boule du Qatar, pays hôte, qui ira automatiquement dans le groupe A du tournoi. Puis ils prendront les sept autres boules du pot 1, les huit du pot 2, celles du pot 3 et enfin celles du pot 4.

Source RFI

# FONI 2022

FORUM INTERNATIONAL DE L'INTERMÉDIATION  
DU NUMÉRIQUE ET DE L'INNOVATION  
INTERNATIONAL FORUM FOR INTERMEDIATION  
DIGITAL AND INNOVATION

Du 28 au 29 Avril 2022  
à l'Hôtel 2 Février à Lomé au Togo

[foni.afrikcreances.com](http://foni.afrikcreances.com)



CMJN

CMJN

## REJOIGNEZ VOTRE QUOTIDIEN SUR NOS DIFFÉRENTS RESEAUX SOCIAUX

L'économiste du Bénin est le premier quotidien béninois spécialisé en informations économique, financière et boursière.

+229 69 19 08 80 / 95 42 96 26

leconomisteben1

journalleconomiste

leconomistbenin1@gmail.com

[www.leconomistebenin.com](http://www.leconomistebenin.com)

Sikècodji, 2ème rue à droite en quittant les feux tricolores de la Marina pour le carrefour Okpè Oluwa